

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE – RÉOLUTION CA20 09 0090**

**Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA20 09 0090 visant à autoriser la transformation d'un local commercial en logement pour l'immeuble portant les numéros 690 à 694, rue Legendre Est - Lot 1 997 504 du cadastre du Québec - Zone 1398 (dossier 1194039025);

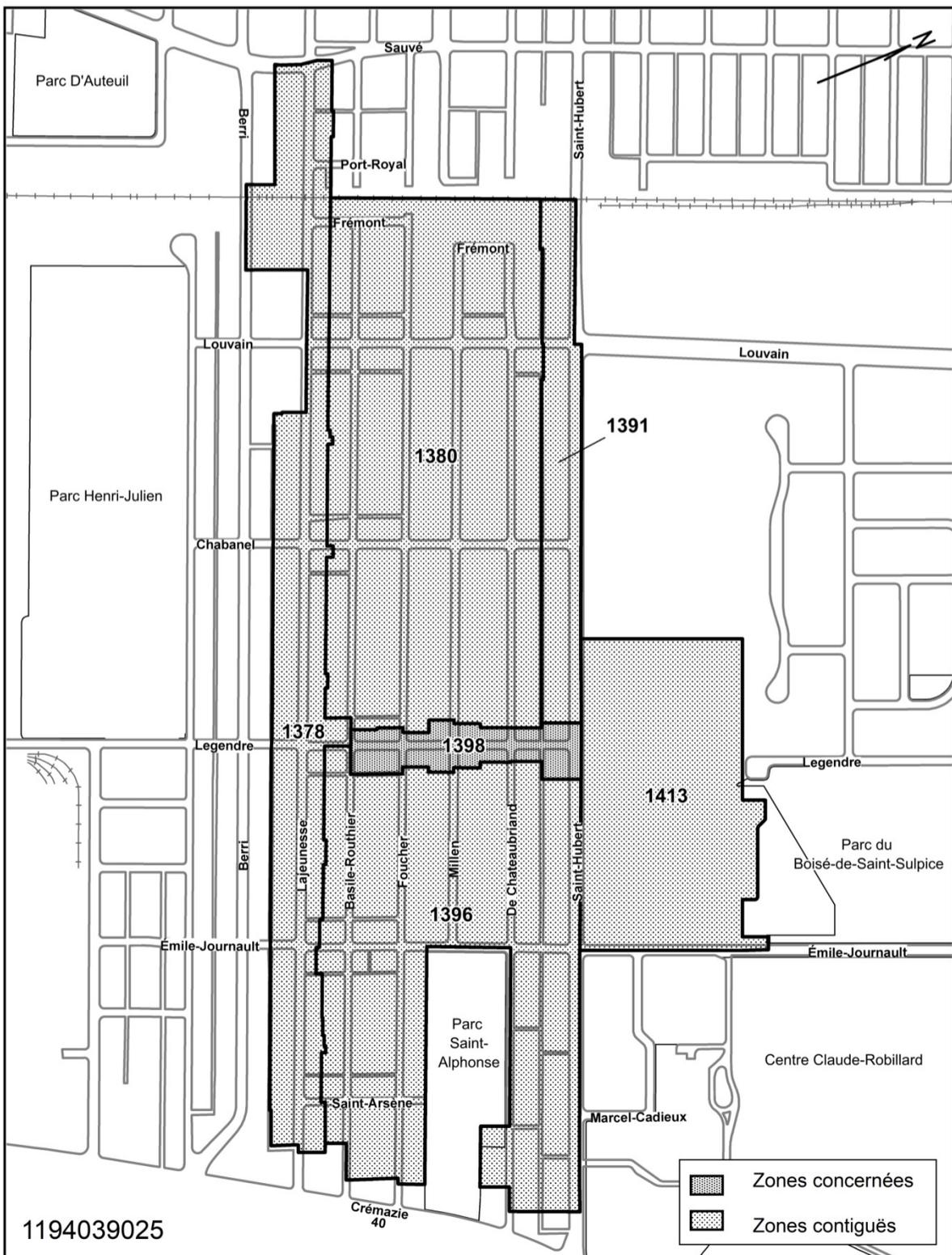
**AVIS** est par les présentes donné:

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté à sa séance ordinaire du 9 mars 2020 un premier projet de résolution portant le numéro CA20 09 0090;

**QUE**, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, ce premier projet de résolution sera soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la publication du présent avis;

**QUE** la résolution projetée vise à accorder, pour l'immeuble identifié comme étant le lot 1 997 504 du cadastre du Québec et portant les numéros 690 à 694, rue Legendre Est, l'autorisation de transformer un local commercial en logement, à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 149 (nombre maximal de logements par bâtiment dans une zone de catégorie H.1-3) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

**QUE** le premier projet de résolution CA20 09 0090 vise la zone 1398, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QUE** les commentaires et/ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le jeudi 18 juin 2020, à 16 h 30, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Résolution CA20 09 0090 », à l'adresse suivante: [consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca](mailto:consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca)

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Résolution CA20 09 0090  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600  
Montréal (Québec) H2N 2H8

**QUE** ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce premier projet de résolution, le plan des zones concernées ainsi que la documentation afférente à ce dossier peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville) (section Renseignements et services les plus demandés).

**FAIT** à Montréal, le 3 juin 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert